

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Laroque, dûment convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHANAL Pierre, Maire.

Convocation en date du 26 novembre 2015

PRESENTS : Mesdames et Messieurs CHANAL Pierre, RICOME Géralde, CARRIERE Michel, AGRANIER Mary-José, BESSIERE Henri, VERGUES Denise, METGE Jean-Marc, CIRIBINO Pierrick, SALVY Francis, FRANCHOMME Pierre, ARNAL Ophélie, DESSERME Sabrina, ABRY Christine.

ABSENTS : Mesdames FAVRY Anouk (procuration à BESSIERE Henri), BOURGOIN Françoise (procuration CHANAL Pierre) et LE GORREC-GLORIEUX Marion et Messieurs BACH Olivier et SARRAN Olivier

Secrétaire de séance : Madame RICOME Géralde.

Monsieur CHANAL rappelle que le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal (1^{er} octobre 2015) a été envoyé par courriel à chacun des membres. Après un tour de table, le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Les membres présents ont signé.

Avant d'ouvrir la séance Monsieur CHANAL demande le rajout de 3 sujets à l'ordre du jour de cette réunion, approbation à l'unanimité :

- Protection santé des agents : mutuelle Interiale
- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable
- Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales : lancement consultation pour étude

FINANCES COMMUNALES

ARBITRAGE VERS TAUX FIXE D'UN EMPRUNT

Mme RICOME rappelle que la commission des finances s'est réunie en mairie le 23 novembre 15 et à étudier la proposition faite par SFIL (Société de Financement Local, anciennement Crédit Local de France) sur un arbitrage éventuel vers un taux fixe pour un des emprunts communaux.

Elle explique que cette procédure, visant à faire des économies, consiste à modifier le contrat initial en tenant compte d'un nouveau taux d'intérêt plus bas.

Caractéristiques du prêt :

Prêteur :	Caisse Française de Financement Local
Emprunteur :	Commune de Laroque
Score Gissler :	1A
Date d'effet du passage à taux fixe :	01/02/16
Capital restant dû à la date de passage :	138 475,51 EUR

Caractéristiques et conditions financières de la tranche fixe :

Montant :	138 475,51 EUR
Durée amortissement :	9 échéances d'amortissement soit 01/02/2015
Durée application du taux intérêt :	9 échéances d'intérêts soit 01/02/2025
Périodicité des échéances :	annuelle
Mode amortissement :	inchangé
Taux d'intérêt annuel :	taux fixe de 1,51 %
Base de calcul des intérêts :	mois de 30 jours (base d'une année de 360 jrs)
Remboursement anticipé :	se référer aux dispositions contractuelles relatives au remboursement anticipé d'une tranche d'amortissement à taux fixe.
Taux effectif global :	1,51 % l'an
Soit un taux de période :	1,510 % pour 12 mois

Après discussion, les membres présents approuvent à l'unanimité la proposition ainsi faite. Il est décidé de procéder, à la date du 01/02/16, au passage à taux fixe du prêt N°001, en exécution du contrat de prêt N°MON225360EUR, aux conditions visées ci-dessus. Pouvoir est donné au maire de signer les documents relatifs à cette affaire.

FINANCES COMMUNALES

VIREMENT DE CREDITS DEPENSES NON PREVUES

Madame RICOME demande au conseil municipal d'autoriser des virements de crédit afin de procéder aux règlements suivants :

1- Acquisition de véhicule(s) : section d'investissement

opération 934	opération 924
<i>Aménagement plateau sportif</i>	<i>divers technique inv.</i>
2315	2182
-10 000 €	+ 10 000 €

2- Travaux suite décrochage bénitier Chapelle : section d'investissement

opération 934	opération 920
<i>Aménagement plateau sportif</i>	<i>travaux divers</i>
2315	2135
-2 900 €	+ 2 900 €

3- Flash code : section d'investissement

opération 934	opération 920
<i>Aménagement plateau sportif</i>	<i>travaux divers</i>
2315	2188
-2 000 €	+ 2 000 €

4- Travaux en régie : décision modificative

<i>section d'investissement</i>	
chapitre 13 compte 1323 op 923	chapitre 040 : compte 2315
+ 20 000 €	+ 20 000 €
<i>section de fonctionnement</i>	
chapitre 011 compte 60628	chapitre 042 : compte 722
+ 20 000 €	+ 20 000 €

Après discussion, les membres présents approuvent à l'unanimité les éléments tels que décrits ci-dessus.

AUTORISATION DE PAIEMENT AVANT VOTE BUDGET 2016

Madame RICOME explique que le code général des collectivités territoriales prévoit que sur autorisation de l'assemblée délibérante, il est possible d'engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

A l'issue de l'exercice 2015, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés vont pouvoir faire l'objet de reports de crédits permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget primitif 2016.

A l'inverse, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et réalisées avant le vote du budget primitif. Il convient donc de mettre en œuvre ces dispositions pour les budgets de la commune, de l'assainissement et du camping.

➤ Détail du montant total des crédits inscrits au **budget communal** en 2015 par opération :

Opération		Montant 2015	$\frac{1}{4}$ autorisés avant vote BP
N°	Intitulé		
914	Acquisitions aménagements de terrains	31 000,00	7 750,00
920	Aménagement, travaux divers	73 790,00	18 447,50
923	Electrification	106 400,00	26 600,00
924	Divers technique investissement	10 580,00	2 645,00
926	Divers administratif inv.	2 170,00	542,50
934	Aménagement plateau sportif ch. vignes	44 400,00	11 100,00
935	Liaison ch. vignes / rue du mazet	9 350,00	2 337,50
936	Réhabilitation C 161 et 164 rue madeleine	1 810,00	452,50
937	Réhabilitation C 206 207 208 rue madeleine	150 000,00	37 500,00
939	Salle associative - local technique	5 000,00	1 250,00
940	Travaux suite aux inondations	356 592,00	89 148,00

➤ Détail du montant total des crédits inscrits en **assainissement** en 2015 par opération :

902	Construction hall de stockage	275 000,00	68 750,00
-----	-------------------------------	------------	-----------

➤ Détail du montant total des crédits inscrits au **camping** en 2015 pour le chapitre :

2315	Travaux en cours	51 843,00	12 960,75
------	------------------	-----------	-----------

Approbation à l'unanimité.

CONVENTION D'INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME :

Modification article

Mr CARRIERE explique qu'il convient de modifier la convention d'organisation entre la communauté de communes du Pays de Sommières et notre commune pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

En effet, il convient de rajouter une précision à l'article 2 en ce sens que les déclarations préalables seront envoyées à ce service seulement et seulement si elles sont relatives à une division et/ou si elles sont génératrices de taxes.

Après un tour de table, le rajout de cette mention est approuvé à l'unanimité. Pouvoir est donné au Maire d'en informer le service instructeur.

ETUDE PLUVIALE POUR 3 SECTEURS

Mr BESSIERE explique que, suite aux évènements pluviaux importants et de plus en plus fréquents, il convient de lancer rapidement une consultation pour effectuer une étude du pluvial de 3 secteurs : chemin des lavandes, chemin des promeneurs et nouvelle voie jalaguière.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le projet tel que présenté. Pouvoir est donné au Maire de lancer la consultation.

PERSONNEL COMMUNAL :

régime indemnitaire

Monsieur CHANAL explique que conformément aux travaux de la commission du personnel et des finances du 23 novembre 2015, le régime indemnitaire sera versé au personnel communal, titulaire et non titulaire à temps complet ou non. Il est scindé en deux parties. La partie fixe a été versée en juin 2015, la partie variable est réglée au mois de décembre 2015. Elle est attribuée en fonction des critères suivants :

- assiduité
- respect de la hiérarchie
- temps de présence
- ponctualité
- esprit d'équipe
- manière de servir
- respect des règles du code de la route
- respect des consignes de sécurité et de salubrité

Au vu de ces critères, les commissions du personnel et des finances déterminent les montants affectés aux grades de chaque agent. Le détail des sommes est présenté selon le tableau ci-dessous :

filière	grade	effectif	mode de paiement	montant annuel pour le grade
administrative	adjoint adm. 1ère cl	2	IAT	1 160,58
	adjoint adm. princ 2 ^{ème} cl	1	IAT	782,21
TOTAL POUR LA FILIERE				1 942,79
technique	adjoint technique 2 ^{ème} cl	3	IAT	1 199,56
	Adjoint technique 1 ^{ère} cl	2	IAT	1 456,23
	adjoint tech. princ. 1 ^{ère} cl	2	IAT	1 508,04
	Technicien principal	1	Prime de service et de rendement	862,22
TOTAL POUR LA FILIERE				5 026,05
TOTAL GENERAL				6 968,84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'octroi du régime indemnitaire tel que décrit ci-dessus au personnel communal.

PERSONNEL COMMUNAL : création poste : technicien principal 1^{ère} cl

Mme RICOME explique qu'un de nos agents peut avancer de grade au titre de la promotion interne et passer ainsi de technicien principal 2^{ème} classe à technicien principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette possibilité a été étudiée lors de la commission du personnel du 23 novembre 2015 qui a émis un avis favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent à l'unanimité la création d'un poste de technicien principal 1^{ère} cl à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2016. L'avis du Centre de Gestion étant nécessaire, le dossier sera présenté à cette instance paritaire pour une prochaine réunion.

SAUR : REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016

Mr BESSIERE explique qu'il convient de délibérer afin de revaloriser ou maintenir le tarif de la redevance assainissement recouvrée par les services de la SAUR pour le compte de la commune.

Après en avoir discuté, le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien du tarif de la redevance assainissement.

GRDF : REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur CARRIERE expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été fixé par le décret du 25 mars 2015.

Il propose au conseil municipal :

1 - de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,25 € le mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus),

2 - que ce montant soit revalorisé chaque année :

- sur la base des longueurs des canalisations construites et renouvelées et mises en gaz au cours de l'année précédant celle du titre de laquelle la redevance est due

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

REGIE DE RECETTE D'ETAT : AMENDES DE POLICE

Mr CIRIBINO rappelle qu'en 2003, cette régie a été créée afin d'encaisser les amendes de police constatées sur la commune. Suite à la mise en place du Procès-Verbal Electronique (PVE), les personnes ainsi verbalisées ne se déplacent plus en mairie pour régler les amendes. Il convient donc de clôturer cette régie.

Après les explications fournies, les membres présents approuvent à l'unanimité la clôture de cette régie d'Etat.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AU BOULANGER

Mme AGRANIER donne lecture de la convention concernant la mise à disposition gratuite d'un local communal (rue de la madeleine, ancienne maison Michel) au boulanger du village afin d'y vendre sa production quotidienne.

Après lecture et approbation de ladite convention à l'unanimité des membres présents, l'autorisation est donnée à Mr CHANAL de la signer avec l'intéressé.

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE

Monsieur CARRIERE présente les 2 rapports annuels. Il reprend les principaux chiffres ; Il rappelle que l'ensemble de ces documents est consultable par chacun des membres du conseil municipal sur simple demande en mairie.

Mr BESSIERE précise que, suite à la réunion du syndicat de ce jour, le tarif de l'eau n'augmentera pas en 2016. Approbation à l'unanimité des 2 rapports.

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES : LANCEMENT CONSULTATION POUR ETUDE

Mr BESSIERE demande au conseil municipal d'autoriser Mr CHANAL à lancer la consultation pour l'étude d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur toute la commune.

Pouvoir est donné au maire de signer et d'engager les démarches relatives à cette demande.

PROTECTION SANTE DES AGENTS : MUTUELLE INTERIALE

Mme RICOME rappelle que par délibération du conseil municipal, les élus avaient donné mandat au Centre de Gestion de l'Hérault pour lancer une consultation visant à sélectionner pour son compte une mutuelle pour les agents communaux.

L'organisme ainsi choisi par le CDG 34 est le groupe « intériale ». Elle rappelle qu'elle est non obligatoire et que chaque agent peut librement comparer les tarifs et les prestations proposées et s'engager ou non sur ces propositions.

Il convient donc de délibérer afin d'autoriser Mr CHANAL à signer la convention qui va nous lier à cette mutuelle et permettre aux agents d'y adhérer le cas échéant.

Après discussion, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention avec les intéressés.

D.I.A.

2015-016,2015-017,2015-018, 2015-019, 15-3853, 15-3891 et 15-3605 : non-préemption

QUESTIONS DIVERSES

A la demande de la mairie de Saint-Bauzille-de-Putois, Mr CHANAL informe les élus que la RD 986 sera coupée pour travaux du mercredi 9 au vendredi 11 décembre 2015 inclus. Il rappelle que le traditionnel repas des élus et du personnel aura lieu le vendredi 18 décembre 2015 à midi.

Madame RICOME souhaite savoir quelle société a été choisie pour la réalisation de l'Adap (agenda d'accessibilité programmée) : QCS services (CAO du 30/11/15).

Mme VERGUES s'interroge sur les prix des jardins communaux en location. Rappel est fait de la gratuité de ces mises à disposition.

Mme DESSERME demande si la réparation du pont du chemin de montplaisir, endommagé cet été, est prévue rapidement. Une plainte est déposée auprès de la Gendarmerie de Ganges : affaire à suivre.

Elle s'inquiète de voir que, lors des récents travaux effectués dans la combe (entre Laroque et St Bauzille), les arbres ont été bétonnés à la base, étouffant ainsi les racines. Elle se questionne sur la stabilité à terme de ces derniers en cas d'intempéries. Le Conseil Départemental (Conseil Général) étant l'ordonnateur de ces travaux, un courrier va leur être adressé afin de les interpeller sur ce problème.

Mme AGRANIER informe les élus que les entreprises ont été choisies par la CAO du 30 novembre 2015 pour les travaux de réhabilitation de la maison Liquier. Ils devraient commencer au cours du 1^{er} trimestre 2016.

Mr BESSIERE : - adhésion de St Bauzille au syndicat (SIEA)

-la liste des personnes refusant de se soumettre au contrôle des dispositifs d'assainissement autonome effectué par le SIEA, sera désormais envoyée aux mairies.

Mme AGRANIER et Mr CHANAL décrivent un courrier reçu d'une famille laroquoise relatant des problèmes de sécurité des enfants dans le transport scolaire vers l'école de Cazilhac.

Mr FRANCHOMME s'interroge sur les surfaces à respecter pour pouvoir construire en zone sans assainissement collectif : la loi ALUR est venue modifier le choix des élus d'imposer une surface de 1 500 m² dans ces zones-là.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.